(定訳)

開戦ニ關スル條約(

明治四三年 一 月二六日効力発生明治四〇年一〇月一八日ヘーグで署名

明治四五年 二 月一一日効力発生明治四五年 一 月一三日公布(条約第三号)明治四四年一二月一三日批准書寄託明治四四年一一月 六 日批 准

カ」共和國大統領、「エクァドル」共和國大統領、西班領、玖馬共和國臨時總督、丁抹國皇帝陛下、「ドミニ國公殿下、智利共和國大統領、格倫比亚共和國大統領、伯刺西爾合衆國大統領、勃爾牙利ア」共和國大統領、伯刺西爾合衆國大統領、勃爾牙利正爾然丁共和國大統領、墺地利國皇帝陛下、「ボリヴィ國臨路」共和國皇帝陛下、白耳義國皇帝陛下、「ボリヴィ國路。

牙國皇帝陛下、佛蘭西共和國大統領、大不列顛愛蘭聯

CONVENTION

(条二四・政八)

RELATIVE

À L'OUVERTURE DES HOSTILITÉS

Signée à La Haye, le 18 octobre 1907. Entrée en vigueier, le 26 janvier 1910

Ratifiée, le 6 novembre 1911. Ratification déposée, le 13 décembre 1911 Publiée, le 13 jarnvier 1912.

Entrée en vigueur le, 11 fevrier 1912

SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE, ROI DE PRUSSE; LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE; SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'AUTRICHE, ROI DE BOHÊME ETC., ET ROI APOSTLIQUE DE HONGRIE; SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL; SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE BULGARIE; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CHILI; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CHILI; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE; LE GOUVERNEUR PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE CUBA; SA MAJESTÉ LE ROI DE DANEMARK; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DE CUBA; SA MAJESTÉ LE ROI DE DANEMARK;

開戦ニ關スル條約

國大統領、伊太利國皇帝陛下、日本國皇帝陛下、廬森帝陛下、「グゥテマラ」 共和國大統領、「ハイチ」 共和合王國大不列顚海外領土皇帝印度皇帝陛下、希臘國皇

及「アルガルヴ」皇帝陛下、羅馬尼亞國皇帝陛下、全 ヲ締結セムコトヲ希望シ各左ノ全權委員ヲ任命セリ 立國ニ通告スルヲ必要トスルコトヲ考慮シ之カ爲條約 セサルヲ必要トスルコト及戰爭狀態ハ遲滯ナク之ヲ中 露西亚國皇帝陛下、「サルヴァドル」共和國大統領、塞 陛下、祕露共和國大統領、波斯國皇帝陛下、葡萄牙國 堡國大公「ナッソー」公殿下、墨西哥合衆國大統領、 和關係ノ安固ヲ期スル爲戰爭ハ豫告ナクシテ之ヲ開始 爾比亚國皇帝陛下、 和國大統領、「パラグェー」共和國大統領、 一」共和國大統領、 「モンテネグロ」國公殿下、諾威國皇帝陛下、 瑞西聯邦政府、 「ヴェネズエラ」合衆國大統領ハ平 土耳其國皇帝陛下、東「ウルグェ 暹羅國 皇帝陛下、瑞典國 皇帝陛 和蘭國皇帝 巴奈馬共

VÉNÉZUÉLA: NIE; L'EMPEREUR DES GRAND-DUC DE LUXEMBOURG, DUC DE NASSAU; LE PRÉSIDENT ORIENTALE DE L'URUGUAY; LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DU JAPON; SON ALTESSE ROYALE LE MERS, EMPEREUR DES INDES; SA MAJESTÉ LE ROI DES HELLÈNES; D'ESPAGNE; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE; SA DE roi de serbie; sa majiesté le roi de siam; sa majesté le PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SALVADOR; SA MAJESTÉ LE bas; le président de la république du pérou; sa majesté RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY; SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS DENT DE LA RÉPUBLIQUE DE PANAMA; LE PRÉSIDENT DE LA DE MONTÉNÉGRO; SA MAJESTÉ LE ROI DE NORVÈGE; LE PRÉSI DENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI; SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE! LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUATÉMALA; LE PRÉSI D'IRLANDE ET DES TERRITOIRES BRITANNIQUES AU DELÀ DES MAJESTÉ LE ROI DU ROYAUME-UNI DE GRANDE BRETAGNE IMPÉRIALE LE SCHAH DE PERSE; SA MAJESTÉ LE ROI DE PORTU DE SA LA RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR; SA MAJESTÉ LE ÉTATS-UNIS MEXICAINS; SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE ET DES ALGARVES, ETC.; SA MAJESTÉ LE SUEDE; LE MAJESTE L'EMPEREUR DE TOUTES LES RUSSIES; LE DES OTTOMANS; LE PRÉSIDENT DE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE: ROI DE ROUMA-LA RÉPUBLIQUE MAJESTÉ

獨逸皇帝普魯西國皇帝陛下

シャル、ド、ビーベルスタイン國務大臣、土耳其國駐劄特命全權大使、男爵マル

裁判所裁判官、「ドクトル」ヨハンネス、クリーゲド、レガション」、帝國外務省法律顧問、常設仲裁本會議特派委員、「コンセイエー、ア ン チー ム、

特命大使ジョセフ、エッチ、チョ亜米利加合衆國大統領

1

特命大使ホレェス、ポーター

特命大使ユリアー、エム、ローズ

開戰ニ闘スル條約

Considérant que, pour la sécurité des relations pacifiques, il importe que les hostilités ne commencent pas sans un avertissement préalable;

Qu'il importe, de même, que l'état de guerre soit notifié

sans retard aux Puissances neutres;

Désirant conclure une Convention à cet effet, ont nommé

pour Leur Plénipotentiaires, savoir: SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE, ROI DE

PRUSSE:

Son Excellence le baron MARSCHALL DE BIEBERSTEIN, Son ministre d'état, Son ambassadeur extraordinaire et

plénipotentiaire à Constantinople;

M. le dr. JOHANNES KRIEGF, Son envoyé en mission extraordinaire à la présente Conférence, Son conseiller intime de légation et jurisconsulte au ministère Impérial des affaires étrangères, membre de la cour permanente d'arbitrage.

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Son Excellence M. JOSEPH H. CHOATE, ambassadeur extraordinaire;

Son Excellence M. HORACE PORTER, ambassadeur extraordinaire;

Son Excellence M. URIAH M. ROSE, ambassadeur extra

二十七八三

ヒル和蘭國駐劄特命全權公使デヴィッド、ジェーン、

海軍少將、全權公使チャールス、エス、スペリー

ージ、ビー、デーヴィス陸軍少將、合衆國陸軍軍法會議長、全權公使ジォ

亞爾然丁共和國大統領 全權公使ウィリアム、アイ、ブカナン

判所裁判官ロケ、サエンツ、ペニヤ前外務大臣、伊國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁

判官ルイス、エム、ドラゴ前外務及敎務大臣、下院議員、常設仲裁裁判所裁

ス、ロドリゲス、ラレタ前外務及教務大臣、常設仲裁裁判所裁判官カルロ

墺地利國皇帝「ボヘミヤ」國皇帝洪牙利國皇帝陛下

ordinaire;

- Son Excellence M. DAVID JAYNE HILL, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à La Haye
- M. CHARLES S. SPERRY, contre-amiral, ministre plénipotentiaire;
- M. GEORGES B. DAVIS, général de brigade, chef de la justice militaire de l'armée fédérale, ministre plénipotentiaire;
- M. WILLIAM I. BUCHANAN, ministre plénipotentiaire. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE:
- Son Excellence M. ROQUE SAENZ PEÑA, ancien ministre des affaires étrangères, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Rome, membre de la cour permanente d'arbitrage;
- Son Excellence M. L'UIS M. DRAGO, ancien ministre des affaires étrangères et des cultes de la République, député national, membre de la cour permanente d'arbitrage;
- Son Excellence M. CARLOS RODRIGUEZ LARRETA, ancien ministre des affaires étrangères et des cultes de la République, membre de la cour permanente d'arbitrage.

 SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'AUTRICHE, ROI DE BOHÉME, ETC., ET ROI APOSTOLIQUE DE HONGRIE:

タン、メレー、ド、カポスメレー「コンセイエー、アンチーム」、特命全權大使ゲー

ッキオ希臘國駐劄特命全權公使、男爵シャール、ド、マ

白耳義國皇帝陛下

會名譽會員、常設仲裁裁判所裁判官ベルナール國學士院會員、羅馬尼亞國學士院會員、國際法學國務大臣、代議院議員、佛國學士院會員、白耳義

ーベルの一番の一番のである。

員、男爵ギーヨーム和蘭國駐劄特命全權公使、羅馬尼亞國 學 士 院 會

「ボリヴィア」共和國大統領

外務大臣、常設仲裁裁判所裁判官クラウヂオ、ピ

英國駐劄特命全權公使フェルナンド、エ、グァチ

開戦ニ闘スル條約

Son Excellence M. GAËTAN MÉREY DE KAPOS-MÉRE, Son conseiller intime, Son ambassadeur exraordinaire et plénipotentiaire;

Son Excellence M. le baron CHARLES DE MACCHIO, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Athènes.

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES:

Son Excellence M. BEERNAERT, Son ministre d'état, membre de la chambre des représentants, membre de l'institut de France et des académies Royales de Belgique et de Roumanie, membre d'honneur de l'institut de droit international, membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence M. J. VAN DEN HEUVEL, Son ministre d'état, ancien ministre de la justice;

Son Excellence M. le baron GUILLAUME, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye, membre de l'académie Royale de Roumanie.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE BOLIVIE:

Son Excellence M. CLAUDIO PINILLA, ministre des affaires étrangères de la République, membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence M. FERNANDO E. GUACHALIA, ministre

伯刺西爾合衆國大統領

ヤラ

ボサ特命全權大使、常設仲裁裁判所裁判官ルイ、バル

ス、ドス、サントス、リスボア 和蘭國駐劄特命全權公使エヅ ア ル ド、エ フ、エ

勃爾牙利國公殿下

陸軍參謀少將、侍從將官ヴルバン、ヴィナロフ

大審院檢事總長イヴァン、カランジューロフ

智利共和國大統領

英國駐劄特命全權公使ドミンゴ、ガナ

獨逸國駐劄特命全權公使アウグスト、マッテ

命全權公使カルロス、コンチャ前陸軍大臣、前代議院議長、前亞爾然丁國駐劄特

plénipotentiaire à Londres. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL:

Son Excellence M. Ruy BARBOSA, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence M. EDUARDO F. S. DOS SANTOS LISBÔA, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye.

SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE BULGARIE:

M. VRBAN VINAROFF, général-major de l'état-major, Son général à la suite;

M. IVAN KARANDJOULOFF, procureur-général de la cour de cassation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CHILI:

Son Excellence M. DOMINGO GANA, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Londres; Son Excellence M. AUGUSTO MATTE, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à

Son Excellence M. CARLOS CONCHA, ancien ministre de la guerre, ancien président de la chambre des députés, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire

Berlin;

サンチヤゴ、ペレス、トリアナ陸軍將官ホルへ、ホルグィン格倫比亞共和國大統領

ヴァルガス 佛國駐劄特命全權公使、陸軍將官マルセリアノ、

玖馬共和國臨時總督

オ、サンチェス、デ、ブスタマンテ「ハヴァナ」大學國際法教授、上院議員アン トー

イ、アロステグイ 米國駐劄特命全權公使ゴンザロ、デ、クェサダ、

ングィリー前「ハヴァナ」中學校長、上院議員マヌエル、サ

丁抹國皇帝陛下

ロン 侍從、米國駐劄特命全權公使コンスタンチン、ブ

海軍少將クリスチアン、フレデリック、シェルレル

開戦ニ關スル條約

à Buenos Aires.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE;

- . JORGE HOLGUIN, général;
- M. SANTIAGO PÉREZ TRIANA;
- Son Excellence M. MARCELIANO VARGAS; général, envoyé extraordinaier et ministre plénipotentiaire de la République à Paris.

LE GOUVERNEUR PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE CUBA:

M. ANTONIO SANCHEZ DE BUSTAMANTE, professeur de droit international à l'université de la Havane, sénateur

de la République

- Son Excellence M. GONZALO DE QUESADA Y ARÓSTE-GUI, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Washington;
- M. MANUEL SANGUILY, ancien directeur de l'institut d'enseignement secondaire de la Havane, sénateur de la République.

SA MAJESTÉ LE ROI DE DANEMARK:

- Son Excellence M. CONSTANTIN BRUN, Son chambellan, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Washington;
- M. CHRISTIAN FREDERIK SCHELLER, contre-amiral;

侍從、 外務省課長アクセル、 ヴェデル

「ドミニカ」共和國大統領 前外務大臣、常設仲裁裁判所裁判官フラ ヘンリケス、イ、カルヴァハル ン シ ス

共和國專門學校長、常設仲裁裁判所裁判官アポリ ナル、テヘラ

「エクァドル」共和國大統領

佛國駐劄兼西班牙國駐劄特命全權公使 ヴィ クト レンドン

代理公使エンリケ、ドルン、イ、デ、アルスア

西班牙國皇帝陛下 ブルヴェ、エル、デ、ヴィーリヤウルーチャ 上院議員、前外務大臣、英國駐劄特命全權大使下

和蘭國駐劄特命全權公使ホセ、デ、ラ、リカ、 カルヴォ

ゾ、デ、モルテラ 下院議員、 伯爵ガブリエ ル、 **ウラ、イ、** ガマ

> M. AXEL VEDEL, chambellan, chef de section au ministère Royal des affaires étrangères

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE:

Ζ. FRANCISCO HENRIQUEZ Y CARVAJAL, ancien secrétaire d'état au ministère des affaires étrangères de la République, membre de la cour permanente d'arbitrages;

M. APOLINAR TEJERA, récteur de l'institut professionnel de la République, membre de la cour permanente d'arbi-

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUA-

TEUR:

Son Excellence M. VICTOR RENDÓN, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Paris et à Madrid;

M. ENRIQUE DORN Y DE ALSÚA, chargé d'affaires

Son Excellence M. W.R. DE VILLA-URRUTIA, sénateur, SA MAJESTÉ LE ROI D'ESPAGNE

ancien ministre des affaires étrangères, Son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Londres;

ĭ. Son Excellence M. JOSÉ DE LA RICA Y CALVO, Son envoyé GABRIEL MAURA Y GAMAZO, comte de Mortera extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye;

député aux Cortès

(条約・政治)

佛蘭西共和國大統領

常設仲裁裁判所裁判官レオン、ブールジョア特命大使、上院議員、前内閣議長、前外務大臣、

官、男爵デスツールネル、ド、コンスタン上院議員、一等全權公使、常設仲裁裁 判 所 裁 判

ルイ、ルノー神顧問、佛國學士院會員、常設仲裁裁判所裁判官巴里大學法科大學教授、名譽全權公使、外務省法

和蘭國駐劄特命全權公使マルスラン、ペレ

帝坐下 大不列顯愛蘭聯合王國大不列顯海外領土皇帝印度皇

「サー」エドワード、フライ 樞密顧問官、特命大使、常設仲裁裁判所裁判官、

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE:

- Son Excellence M. LÉON BOURGEOIS, ambassadeur extraordinaire de la République, sénateur, ancien président du conseil des ministres, ancien ministre des affaires
- M. le baron D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, sénateur, ministre plénipotentiaire de première classe, membre de la cour permanente d'arbitrage;

étrangères, membre de la cour permanente d'arbitrage;

- M. LOUIS RENAULT, professeur à la faculté de droit à l'université de Paris, ministre plénipotentiaire honoraire, jurisconsulte du ministère des affaires étrangères, membre de l'institut de France, membre de la cour permanente d'arbitrage;
- Son Excellence M. MARCELLIN PELLET, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République Française à La Haye.
- SA MAJESTÉ LE ROI DU ROYAUME-UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE ET DES TERRITOIRES BRITANNIQUES AU DELÀ DES MERS, EMPEREUR DES INDES:
- Son Excellence the Right Honourable Sir EDWARD FRY, G. C. B., membre du conseil privé, Son ambassadeur extraordinaire, membre de la cour permanente d'arbitrage;

ネスト、メーソン、サトウ樞密顧問官、常設仲裁裁判所裁判官、「サー」アー

ジェームス、マッケー、レー樞密顧問官、前國際法學會長、男爵ドーナルド、

ード和蘭國駐劄特命全權公使、「サー」へンリー、ハワ

希臘國皇帝陛下

ガベ 獨逸國駐劄特命全權公使クレオン、リツォ、ラン

ールジュ、ストレイト雅典大學國際法教授、常設仲裁裁判所裁判官ジョ

「グワテマラ」共和國大統領

裁判官ホセ、チブレ、マチャド和蘭國駐劄兼英國駐劄代理公使、常設仲裁裁判所

獨逸國駐劄代理公使エンリケ、ゴメス、カリリヨ

Son Excellence the Right Honourable Sir ERNEST MASON SATOW, G. C. M. G., membre du conseil privé, membre de la cour permanente d'arbitrage:

Son Excellence the Right Honourable DONALD JAMES MA-CKAY Baron REAY, G. C. S. I., G. C. I. E., membre du conseil privé, ancien président de l'institut de droit international;

Son Excellence Sir HENRY HOWARD, K. C. M. G., C. B., Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye.

SA MAJESTÉ LE ROI DES HELLÈNES:

Son Excellence M. CLÉON RIZO RANGABÉ, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin.

M. GEORGES STREIT, professeur de droit international à l'université d'Athènes, membre de la cour permanente d'arbitrage.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUATÉ: MALA:

M. JOSÉ TIBLE MACHADO, chargé d'affaires de la République à La Haye et à Londres, membre de la cour permanente d'arbitrage;

M. ENRIQUE GOMEZ CARILI.O, chargé d'affaires de la République à Berlin.

条約・政治

ハイチ」共和國大統領

佛國駐劄特命全權公使ジャン、 マル ジョセフ、ダルベ

米國駐劄特命全權公使ジー、 ェヌ、 レジェ 1

ピエール、ユヂクール 前國際公法教授、「ポルトープランス」組合辯護士

伊太利國皇帝陛下

リ、ブルサチ、ヂ、ヴェルガノ 所裁判官、伊國委員長、伯爵ジョ 上院議員、佛國駐劄特命全權大使、 セフ、 常設仲裁裁判 トルニエ

ンピリ 下院議員、 外務次官、「コンマンドール」ギド、 ポ

ール」ギド、 **参事院議官、下院議員、** フジナト 前文部大臣、「コンマンド

日本國皇帝陛下

特命全權大使都筑罄六

和蘭國駐劄特命全權公使佐藤愛麿

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI:

- Son extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Répu blique à Paris Excellence M. JEAN JOSEPH DALBEMAR, envoyé
- ĭ. Son Excellence M. J. PIERRE HUDICOURT, ancien professeur de droit inter ministre plénipotentiaire de la République à Washington; SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE: national public, avocat au barreau de Port au Prince. N. LÉGER, envoyé extraordinaire et
- Son Excellence le Comte JOSEPH TORNIELLI BRUSATI DI d'arbitrage, président de la délégation Italienne Majesté le Roi à Paris, membre de la cour permanente VERGANO, Sénateur du Royaume, ambassadeur de Sa
- Son Excellence M. le commandeur GUIDO POMPII.J, député au parlement, sous-secrétaire d'état au ministère Roya des affaires étrangères;
- Z le commandeur GUIDO FUSINATO, conseiller d'état, SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DU JAPON: député au parlement, ancien ministre de l'instruction.
- Son Excellence M. KEIROKU TSUDZUKI, Son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire;
- Son naire et ministre plénipotentiaire à La Haye Excellence M. AIMARO SATO, Son envoyé extraordi

盧森堡國大公「ナッソー」公殿下

國務大臣、內閣議長アイシェン

獨逸國駐劄代理公使、伯爵ド、ヴィレー

墨西哥合衆國大統領

伊國駐劄特命全權公使ゴンザロ、ア、エステヴァ

ミエー佛國駐劄特命全權公使セバスチアン、ベー、ド、

スコ、エル、デ、ラ、バラ白耳義國駐劄兼和蘭國駐劄特命全權公使フランシ

「コンセイエー、プリヴェ、アンペリアル、アクチ「モンテネグロ」國公殿下

ル」、佛國駐劄露國特命全權大使ネリドフ

外務省常任顧問官ド、マルテンス「コンセイエー、プリヴェ、アンペリアル」、露國

SON ALTESSE ROYALE LE GRAND DUC DE LUXEMBOURG, DUC DE NASSAU:

- Son Excellence M. EYSCHEN, Son ministre d'état, président du gouvernement Grand Ducal;
- M. le comte DE VILLERS, chargé d'affaires du Grand-Duché à Berlin.

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS MEXICAINS

- Son Excellence M. GONZALO A. ESTEVA, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Rome;
- Son Excellence M. SEBASTIAN B. DE MIER, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Paris;
- Son Excellence M. FRANCISCO L. DE LA BARRA, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Bruxelles et à La Ilaye.

SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE DE MONTÉNÉGRO:

- Son Excellence M. NELLIDOW, conseiller privé Imperial actuel, ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur de Toutes les Russies à Paris;
- Son Excellence M. DE MARTENS, conseiller privé Impérial, membre permanent du conseil du ministère Impérial des affaires étrangères de Russie;

「コンセイエー、デタ、 和蘭國駐劄露國特命全權公使チャリコフ アンペリアル、アク チュ

諾威國皇帝陛下

割棄特命全權公使、 前內閣議長、前法學敎授、 ス、 ハーゲルプ 常設仲裁裁判所裁判官フラン 和蘭國駐劄兼丁抹國駐

巴奈馬共和國大統領

ベリサリオ、ポラス

パラグェー」共和國大統領 佛國駐劄特命全權公使エウセビオ、 マチャイン

比律悉駐在領事、伯爵ジェ ベルジャンダル į ヂュ、 モンソー、

和蘭國皇帝陛下

前外務大臣、下院議員ドブルヴェ、アツシュ、ド、

ボーフォール

テリ 工丛、 セー、 アッ セル

開戦ニ闘スル條約

國務大臣、 參事院議官、常設仲裁裁判 所 裁 判 官官

> Son Excellence M. TCHARYKOW, conseiller d'état Impérial à La Haye. actuel, envoyé extraordinaire et ministre plénipoten tiaire de sa Majesté l'Empereur de Toutes les Russies

SA MAJESTÉ LE ROI DE NORVÉGE:

Son Excellence M. FRANCIS HAGERUP, ancien président à Copenhague, membre de la cour permanente d'arbitrage extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye et du conseil, ancien professeur de droit, Son envoyé LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE PANAMA:

⊠. BELISARIO PORRAS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY:

Son Excellence M. EUSEBIO MACHAÏN, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Paris; la République à

Z le comte G. DU MONCEAU DE de la République à Bruxelles BERGENDAL, consul

SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS:

M. W. H. DE BEAUFORT, Son ancien ministre des affaires généraux; étrangères, membre de la seconde chambre des états

Son Excellence M. T. membre du conseil d'état, membre de la cour permanente M. C. ASSER, Son ministre d'état,

ルチュゲール、セー、モー、デン、ベール、ポーーヘール」ジー、セー、セー、デン、ベール、ポーー退職陸軍中將、前陸軍大臣、參事院議官、「ヨンクー

クヘール」ジー、アー、ローエル特務侍從武官、退職海軍中將、前海軍大臣、「ヨン

前司法大臣、下院議員ジー、アー、ロエフ

秘露共和國大統領

所裁判官カルロス、ジェー、カンダモ佛國駐劄乗英國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判

波斯國皇帝陛下

マド、カン、モムタゾスサルタネー 佛國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判所裁判官サ

カン、ザヂグ、ウル、ムルク和蘭國駐劄特命全權公使ミルヴァ、アーメッド、

葡萄牙國及「アルガルヴ」皇帝陛下

d'arbitrage;

- Son Excellence le jonkheer J. C. C. DEN BEER POORTU-GAEL, licutenant-général en retraite, ancien ministre de la guerre, membre du conseil d'état;
- Son Excellence le jonkheer J. A. RÖELL, Son aide de camp en service extraordinaire, vice-amiral en retraite, ancien ministre de la marine;
- M. J. A. LOEFF, Son ancien ministre de la justice, membre de la seconde chambre des états généraux. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU:
- Son Excellence M. CARLOS G. CANDAMO, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Paris et à Londres, membre de la cour permanente d'arbitrage.

SA MAJESTÉ IMPÉRIALE LE SCHAH DE PERSE

- Son Excellence SAMAD KHAN MOMTAZOS SALTANEH, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris, membre de la cour permanente d'arbitrage;
- Son Excellence MIRZA AHMED KHAN SADIGH UL MULK, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye.

SA MAJESTÉ LE ROI DE PORTUGAL ET DES ALGARVES, etc.:

使、侯爵デ、ソヴェラル前外務大臣、英國駐劄特命全權公使、特命全權大参事院議官、「ペール、ヂュ、ロワイョ ーム」、

和蘭國駐劄特命全權公使、伯爵デ、セリール

ラ 瑞西國駐劄特命全權公使アルベルト、ドリヴェイ

羅馬尼亞國皇帝陛下

マン獨逸國駐劄特命全權公使アレキサンドル、ベルヂ

ダト 和**蘭國駐劄特命全權公使エドガール、マヴロコル**

全露西亚國皇帝陛下

駐劄特命全權大使ネリドフ「コンセイエー、プリヴェ、アクチュエル」、佛國

常設仲裁裁判所裁判官ド、マルテンス「コンセイエー、プリヴェ」、外務省常任顧問官、

「コンセイエー、デタ、アクュエル」、侍從、和蘭

開戦ニ闘スル條約

Son Excellence M. le marquis DE SOVERAL, Son conseiller d'état, pair du Royaume, ancien ministre des affaires étrangères, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Londres, Son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire;

Son Excellence M. le comte DE SELIR, Son envoyé extra ordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye;

Son Excellence M. ALBERTO D'OLIVEIRA, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berne.

SA MAJESTÉ LE ROI DE ROUMANIE:

Son Excellence M. ALEXANDRE BELDIMAN, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin;

Son Excellence M. EDGAR MAVROCORDATO. Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye. SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE TOUTES LES

RUSSIES:

Son Excellence M. NELIDOW, Son conseiller privé actuel.
Son ambassadeur à Paris;

Son Excellence M. DE MARTENS, Son conseiller privé, membre permanente du conseil du ministère Impérial des affaires étrangères, membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence M. TCHARYKOW, Son conseiller d'état

國駐劄特命全權公使チャリコフ

「サルヴァドル」共和國大統領

佛國駐劄代理公使、常設仲裁裁判所裁判官ペド ロ、ジー、マテウ

英國駐劄代理公使サンチアゴ、ペレス、トリアナ

塞爾比亞國皇帝陛下

陸軍將官、 參事院議長サヴァ、グルーイッチ

伊國駐劄特命全權公使、常設仲裁裁判所裁判官》 ヴァン、ミロヴァノヴィッチ

英國駐劄兼和蘭國駐劄特命全權公使ミシェル、ミ チェヴィッチ

暹羅國皇帝陛下

陸軍少將モム、チャチデー、ウドム

陸軍大尉ルアン、グビュヴァナルト、ナリューバル 公使館參事官セー、

コラヂオニ、ドレリ

瑞典國「ゴッツ」及「ヴァンド」皇帝陛下

前司法大臣、丁抹國駐劄特命全權公使、常設仲裁

actuel, Son chambellan, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Haye.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SALVADOR:

- M. PEDRO I. MATHEU. chargé d'affaires de la République à Paris, membre de la cour permanente d'arbitrage.
- X. SANTIAGO PEREZ TRIANA, chargé d'affaires de la République à Londres.

SA MAJESTÉ LE ROI DE SERBIE:

Son Excellence M. SAVA GROUÏTCH, général, président du conseil d'état;

Son Excellence M. MILOVAN MILOVANOVITCH, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Rome, membre de la cour permanente d'arbitrage;

Son Excellence M. MICHEL MILITCHEVITCH, Son envoyé à La Haye. extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Londres et

SA MAJESTÉ LE ROI DE SIAM:

MOM CHATIDEJ UDOM, major-général;

LUANG BHUVANARTH NARUBAL, capitaine M. C. CORRAGIONI D'ORELLI, Son conseiller de légation;

SA MAJESTÉ LE ROI DE SUÈDE, DES GOTHS DES VENDES ET

Son Excellence M. KNUT HJALMAR LEONARD HAMMAR

ド、ハムマルスキョルド 裁判所裁判官クヌート、ヒヤルマ ル、レ オ ナ ル

裁判官ヨハンネス、ヘルネル前無省大臣、前高等法院評定官、常設仲裁裁判所

X.

瑞四聯邦政府

ルラン英國駐剳鎌和蘭國駐劄特命全權公使ガストン、カ

ノ、ボノレー でするでで、「ジェネヴァ」大學教授ユージェー

土耳其國皇帝陛下「チューリヒ」大學法學教授マックス、フーベル

ン、パシャ 特命大使、「ミニストル、ド、レヴカフ」チュルガ

東「ウルグェー」共和國大統領海軍中將メへメッド、パシャーの國駐劄特命全權大使レシッド、ベー

イ、オルドニェス前大統領、常設仲裁裁判所裁判官ホセ、バトレ、

SKJOLD, Son ancien ministre de la justice, Son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Copenhague, membre de la cour permanente d'arbitrage.

JOHANNES HELLNER, Son ancien ministre sans porte feuille, ancien membre de la cour suprême de Suède, membre de la cour permanente d'arbitrage.

LE CONSEIL FÉDÉRAL SHISSE:

LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE:

Son Excellence M. GASTON CARLIN, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse à

et ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse à Londres et à La Haye;

M. EHGÈNE RORFI. Colonel d'état-major général, profes-

M. EUGÈNE BOREL, colonel d'état-major général, profes seur à l'université de Genève;

M. MAX HUBER, professeur de droit à l'université de Zürich. SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DES OTTOMANS:

Son Excellence TURKHAN PACHA, Son ambassadeur extraordinaire, ministre de l'evkaf;

Son Excellence RECHID BEY, Son ambassadeur à Rome:

Son Excellence MEHEMEMD PACHA, vice-amiral.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY:

Son Excellence M. JOSÉ BATLLE Y ORDONEZ, ancien président de la République, membre de la cour permanente d'arbitrage;

判所裁判官ファン、ペー、 前上院議長、 佛國駐劄特命全權公使、 カスト 常設仲裁裁

開戦ニ關スル條約

「ヴェネズエラ」合衆國大統領 獨逸國駐劄代理公使ホセ、ヒル、 フォ ルトウル

任狀ヲ寄託シタル後左ノ條項ヲ協定セリ 因テ各全權委員ハ其ノ良好妥當ナリト認メラレタ ル 委

第 條

締約國 ヲ承認ス 告ナクシテ其ノ相互間ニ戰爭ヲ開始スヘカラサルコ 戦宣言ヲ含ム最後通牒ノ形式ヲ有スル明瞭且事前ノ通 ハ理由ヲ附シタル開戰宣言ノ形式又ハ條件附開 ጉ

第 _ 條

戦争狀態ヲ知リタルコト確實ナルトキハ該中立國 通告ハ電報ヲ以テ之ヲ爲スコトヲ得但シ中立國カ實際 戰爭狀態ハ遲滯ナク中立國ニ通告スヘク通告受領ノ後 非サレハ該國ニ 對シ其ノ效果ヲ生セサルモノトス該 ハ通

> Son Excellence M. d'arbitrage: de la République à Paris, membre de la cour permanente sénat, envoyé extraordinaire et ministre plénipontentiaire LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS DE VÉNÉZUÉLA: JUAN P. CASTRO, ancien président du

Z. en bonne et due forme, sont convenus des dispositions sui à Berlin JOSÉ GIL FORTOUL, chargé d'affaires de la République Lesquels, après avoir déposé leurs pleins pouvoirs, trouvés

ARTICLE PREMIER.

vantes:

avec déclaration de guerre conditionnelle d'une déclaration de guerre motivée, soit celle d'un ultimatum sement préalable et lités entre elles ne doivent pas commencer sans un avertis Les Puissances contractantes reconnaissent que les hostinon équivoque, qui aura, soit la forme

ARTICLE 2

voie télégraphique. Toutefois, réception d'une notification qui pourra être faite même par Puissances neutres et ne produira effet à leur égard qu'après L'état de guerre devra être les Puissances neutres ne notifié sans retard aux

拘束力

第三條

告ノ欠缺ヲ主張スルコトヲ得ス

合ニ效力ヲ有スルモノトス本條約第一條ハ締約國中ノ二國叉ハ數國間ノ戰爭ノ場

立國間ノ關係ニ付拘束力ヲ有ス第二條ハ締約國タル一交戰國ト均シク締約國タル諸中

第四條

本條約ハ成ルヘク速ニ批准スヘシ

| 蘭國外務大臣ノ署名シタル調書ヲ以テ之ヲ證ス| 第一囘ノ批准書寄託ハ之ニ加リタル諸國ノ代表者及和| 批准書ハ海牙ニ寄託ス

シタル通告書ヲ以テ之ヲ爲ス 爾後ノ批准書寄託ハ和蘭國政府ニ宛テ且批准書ヲ添附

.

pourraient invoquer l'absence de notification, s'il était établi d'une manière non douteuse qu'en fait elles connaissaient

l'état de guerre.

ARTICLE 3.

L'article 1 de la présente Convention produira effet en cas de guerre entre deux ou plusieurs des Puissances contractantes.

L'article 2 est obligatoire dans les rapports entre un belligérant contractant et les Puissances neutres également contractantes.

ARTICLE 4.

La présente Convention sera ratifiée aussitôt que possible.

Les ratifications seront déposées à La Haye.

Le premier dépôt de ratifications sera constaté par un procès-verbal signé par les représentants des Puissances qui y prennent part et par le Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Eas.

Les dépôts ultérieurs de ratifications se feront au moyen d'une notification écrite adressée au Gouvernement des Pays-Bas et accompagnée de l'instrument de ratification.

開戦ニ闘スル族約

シタル日ヲ通知スルモノトスケタル場合ニ於テハ和蘭國政府ハ同時ニ通告書ヲ接受すタル場合ニ於テハ和蘭國政府ハ同時ニ通告書ヲ接受國及本條約ニ加盟スル他ノ諸國ニ交付スヘシ前項ニ揭續ヲ以テ直ニ之ヲ第二囘平和會議ニ招請セラレタル諸告書及批准書ノ認證謄本ハ和蘭國政府ヨリ外交上ノ手第一囘ノ批准書寄託ニ關スル調書、前項ニ掲ケタル通

第五條

記名國ニ非サル諸國ハ本條約ニ加盟スルコトヲ得

非記名国

寄託スヘシ府ニ通告シ且加盟書ヲ送付シ之ヲ和蘭國政府ノ文庫ニ府ニ通告シ且加盟書ヲ送付シ之ヲ和蘭國政府ノ文庫ニ加盟セムト欲スル國ハ書面ヲ以テ其ノ意思ヲ和蘭國政

諸國ニ送付シ且右通告書ヲ接受シタル日ヲ通知スヘシ和蘭國政府ハ直ニ通告書及加盟書ノ認證謄本ヲ爾餘ノ

第六條

Copie certifiée conforme du procés-verbal relatif au premier dépôt de ratifications, des notifications mentionnées à l'alinéa précédent ainsi que des instruments de ratification, sera immédiatement remise par les soins du Gouvernement des Peys-Bas et par la voie diplomatique aux Puissances conviées à la Deuxième Conférence de la Paix, ainsi qu'aux autres Puissances qui auront adhéré à la Convention. Dans cas visés par l'alinéa précédent, ledit Gouvernement leur fera connaître en même temps la date à laquelle il a reçu la notification.

ARTICLE 5.

Les Puissances non signataires sont admises à adhé à la présente Convention.

La Puissance qui désire adhérer notifie par écrit son intention au Gouvernement des Pays-Bas en lui transmettant l'acte d'adhésion qui sera déposé dans les archives dudit Gouvernement.

Ce Gouvernement transmettra immédiatement à toutes les autres Puissances copie certifiée conforme de la notification ainsi que de l'acte d'adhésion, en indiquant la date à laquelle il a reçu la notification.

ARTICLE 6.

(条約・政治)

准シ叉ハ加盟スル諸國ニ 又ハ加盟ノ通告ヲ接受シタル 本條約ハ第一囘ノ批准書寄託 其ノ寄託ノ調書ノ日附 效力ヲ生スルモノトス 對シ ヨリ ルトキョリ六十日ノ後ニ其シテハ和蘭國政府カ右批准リ六十日ノ後又其ノ後ニ批 加リタル諸國 シ

第 條

書ヲ接受シタル日ヲ通知スヘシ 面ヲ以テ其ノ旨和蘭國政府ニ通告スヘシ和蘭國政府 締約國中本條約ヲ廢棄 通告書ノ認證謄本ヲ爾餘ノ諸國ニ セ 4 ト欲 スル モノアル 送付シ且右通 ۲ 丰 ハ書

年ノ後右通告ヲ爲シタル國ニ對シテノミ效力ヲ生スル 廢棄ハ其ノ通告カ和蘭國政府ニ到達シタルトキ ノトス ・ ョ リ ー

第 八 條

叉 和蘭國外務省 依リ爲シタル批准警寄託ノ日並加盟(第五條第二項) スルモノトス ハ廢棄(第七條第一 ハ帳簿ヲ備 項)ノ通告ヲ接受シタル日ヲ記 置キ 第四條第三項及第四項

開戦ニ關スル條約

qui auront participé au premier dépôt de ratifications, soixante soixante jours après que la notification de leur ratification ou de Puissances qui ratifieront ultérieurement ou qui adhéreront, jours après la date du procès-verbal de ce dépôt, et pour les leur adhésion aura été reçue par Gouvernement des Pays-Bas La présente Convention produira effet, pour les Puissances

ARTICLE 7.

immédiatement copie par écrit au Gouvernement des Pays-Bas qui communiquera dénoncer la présente Convention, la dénonciation sera notifiée toutes laquelle il l'a reçue S'il arrivait qu'une des Hautes Parties contractantes voulût les autres Puissances en leur faisant savoir la date certifiée ccnforme de la notification

Puissance qui l'aura notifiée et un an après que la notification en sera parvenue au Gouvernement des Pays-Bas La dénonciation ne produira ses effets qu'à l'égard de

ARTICLE 8.

des effectué en vertu de l'article 4 alinéas 3 et 4, ainsi que la date laquelle auront été reçues les notifications d'adhésion (article Pays-Bas indiquera la Un registre tenu par le Ministère des Affaires Etrangères date du dépôt de ratifications

ートヲ得 右帳簿ヲ閱覽シ且其ノ認證抄本ヲ請求スル

右證據トシテ各全權委員本條約ニ署名ス

續ニ依リ第二囘平和會議ニ招請セラレタル諸國ニ交付 和蘭國政府ノ文庫ニ寄託シ其ノ認證膽本ヲ外交上ノ手 千九百七年十月十八日海牙ニ於テ本書一通ヲ作リ之ヲ スヘキモノトス

ルシャル 獨 逸 國

リーゲ

1 ョセフ、 レェス、ポーター 亞米利加合衆國 エム、 エッチ、チョ ジェーン、 ローズ ヒル

サエンツ、ペニヤ

イリアム、

アイ、ブカナン

5, alinéa 2) ou de dénonciation (article 7, alinéa 1).

naissance certifiés conformes Chaque Puissance contractante est admise à prendre conde ce registre et à en demander des extraits

Convention de leur signatures En foi de quoi, les Plénipotentiaires ont revêtu la présente

en un seul exemplaire qui restera déposé dans les archives du qui ont été conviées à mes, seront remises par la voie diplomatique aux Puissances Gouvernement des Pay-Bas et dont des copies, certifiées confor Fait à La Haye, le dix-huit Octobre mil neuf cent sept, la Deuxième Conférence de la Paix.

Pour l'Allemagne:

KRIEGE.

MARSCHALL.

? Pour les États-Unis d'Amérique: JOSEPH H. CHOATE

U. M. ROSE. HORACE PORTER.

DAVID JAYNE HILL.

C. S. SPERRY.

WILLIAM 1. BUCHANAN

Pour l' Argentine:

ယ

ROQUE SAEÑZ PENA.

墺地利洪牙利國 ロドリゲス、ラレタ

男爵マッキオ

白耳義國

ジー、ウァン、デン、ヒューベル

第六 「ボリヴィア」國 クラウヂオ、ピニラ

伯刺西爾國

エー、リスボア ルイ、バルボサ

陸軍少將ヴィナロフ 勃爾牙利國

イヴァン、カランジュー

智利國

ドミンゴ、ガナ

第十一、格倫比亞國

開戦ニ關スル條約

ア、ベルナール

CLAUDIO PINILLA.

Pour le Brésil:

E. LISBÔA. RUY BARBOSA.

Pour la Bulgarie: Général-Major VINAROFF. Iv. KARANDJOULOFF.

œ

Pour le Chili: DOMINGO GANA. CARLOS CONCHA AUGUSTO MATTE.

Pour la Chine,

Pour la Colombie:

LUIS M. DRAGO.

Pour l'Autriche-Hongrie: C. RUEZ LARRETA.

MÉREY. Baron MACCHIO.

Pour la Belgique:

A. BEERNAERT J. VAN DEN HEUVEL.

Pour la Bolivie:

GUILLAUME.

ス、ペレス、トリアナ ヴァルガス

ゴンザロ、デ、クェサダ アントニオ、エス、デ、ブスタマンテ マヌエル、サングィリー 玖馬共和國

セー、 Ţ 國

ドクトル、ヘンリケス、イ、カルヴァハル アポリナル、テヘラ 「ドミニカ」共和國

第十五 「エクァドル」共和國 ヴィクトル、エム、 エ、ドルン、イ、デ、アルスア レンドン

ガブリエル、マウラ ホセ、デ、ラ、 ドブルヴェ、エル、デ、ヴィーリヤウルーチャ 西班牙國 リ カ、 カルヴォ

デスツールネル、ド、 佛蘭西國 ブールジョア コンスタン

> S. PEREZ TRIANA. JORGE HOLGUIN.

M. VARGAS.

12. Pour la République de Cuba: GONZALO DE QUESADA. ANTONIO S. DE BUSTAMANTE. MANUEL SANGUILY.

<u>:</u>3 Pour le Danemark: C. BRUN.

14. Pour la République Dominicaine: dr. HENRIQUEZ Y CARVAJAL. APOLINAR TEJERA.

15. Pour l'Equateur: VICTOR M. RENDÓN. E. DORN Y DE ALSUA

16.

Pour l'Espagne:

GABRIEL MAURA. W. R. DE VILLA URRUTIA. JOSÉ DE LA RICA Y CALVO.

D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. L. RENAULT. LÉON BOURGEOIS

17.

Pour la France:

18.

Pour la Grande-Bretagne:

MARCELLIN PELLET.

佐藤愛麿 二十二 伊太利國 ピエール、ユヂクール ジェー、フジナト ポンピリ ホセ、チブレ、マチャド ジョールジュ、ストレイト エドワード、フライ アーネスト、サトウ マルスラン、ペレ 、レオン、リツォ、ランガベ ンリー、ハワード 國

19. Pour le Haiti: Pour le Guatémala: Pour la Grèce: J. N. LÉGER. REAY. GEORGES STREIT. DALBÉMAR JN JOSEPH, JOSÉ TIBLE MACHADO. CLÉON RIZO RANGABÉ. HENRY HOWARD. ERNEST SATOW. EDW. FRY.

23. 22. Pour le Japon: Pour l'Italie: G. FUSINATO. POMPILJ.

PIERRE HUDICOURT.

Pour le Luxembourg: EYSCHEN.

AIMARO SATO.

第二十四 盧森堡

戜

Cte DE VILLERS

第二十五 墨西哥國 二十六 「モンテネグロ」國 エス、ベー、ド、ミエー ジェー、ア、エステヴァ

エフ、ハーゲルプ第二十八 諾 威 國第二十七 「ニカラグッ」國 第二十九 巴奈馬國 エヌ、チャリコフ マルテンス

第 三 十 「パラグェー」國 ジェー、ヂュ、モンソー ポラス

ドブルヴェ、アッシュ、ド、ボーフォール デン、ベール、ポールチュゲール 和蘭國

ローエル

Pour le Mexique: G. A. ESTEVA. F. L. DE LA BARRA. B. DE MIER.

25.

Pour le Monténégro:

N. TCHARYKOW, MARTENS. NELIDOW.

27. Pour le Nicaragua,

28. Pour la Norvège:

F. HAGERUP.

Pour le Panama:

29.

B. PORRAS.

Pour le Paraguay: G.DU MONCEAU.

30.

Pour les Pays-Bas:

W. H. DE BEAUFORT.

DEN BEER POORTUGAEL. T. M. C. ASSER.

J. A. RÖELL.

J. A. LOEFF.

Pour le Pérou:

<u>32</u>

C. G. CANDAMO.

サヂグ、ウル、ムルク、エム、アーメッド、カン モムタゾスサルタネー、エム、サマド、カン

第三十四 葡萄牙國

アルベルト、ドリヴェイラ

羅馬尼亞國

エドガール、マヴロコルダト

第三十六 露西 亞國

ネリドフ

エヌ、チャリコフマルテンス

第三十七 「サルヴァドル」國

ペー、ジー、マテウ エス、ペレス、トリアナ

塞爾比亞國

エス、グルーイッチ

エム、ジェー、ミロヴァノヴィッチ エム、ジェー、ミリチェヴィッチ

モム、チャチデー、ウドム

セー、コラヂオニ、ドレリ ルアング、ビュヴァナルト、ナリューバル

開戰ニ關スル條約

33. Pour la Perse:

SADIGH UL MULK M. AHMED KHAN. MOMTAZOS-SALTANEH M. SAMAD KHAN.

Pour le Portugal:

ALBERTO D'OLIVEIRA.

<u>35</u>. Pour la Roumanie: EDG. MAVROCORDATO

36. Pour la Russie:

NELIDOW.

MARTENS

N. TCHARYKOW.

37. Pour le Salvador:

P. J. MATHEU

S. PEREZ TRIANA.

38. Pour la Serbie:

S. GROUÏTCH.

M. G. MILOVANOVITCH:

M. G. MILITCHEVITCH

39. Pour le Siam:

MON CHATIDEJ UDOM.

C. CORRAGIONI D'ORELLI

LUANG BHUVANARTH NARÜBAL.

40. Pour la Suède:

二四

ジー、ヒル、フォルトウル第四十四 「ヴェネズエラ」國

41. Pour la Suisse: JOH. HELLNER.

K. H. L. HAMMARSKJOLD.

CARLIN.

42. Pour la Turquie: TURKHAN.

43. Pour l' Uruguay: JOSÉ BATLLE Y ORDOÑEZ.

44. Pour le Vénézuéla:

J. GIL FORTOUL.

(条二四・政八)

開戦ニ關スル條約 締約国一覧表

ド	フ	フ	工	エ	デ	中	セ	力	ブ	ボ	~	才	才	1==7
	ラ	1	テ	ル・サ	ン		٠			Ŋ	3 7 .	ı]	国
1		ン	1	ル	マ		イ	ナ	ラ	ヴ	ル	ス	スト	
	ン	ラ	オ	ヴァ	ı		ㅂ		ジ	1	ギ	卜	ラ	
		ン	۴°	٦,		,						リ	y	名
ツ	ス	ド 	ア	ル	ク 	国	ン	ダ	ル	ア] 	ア	ア	
元光	元10~10、			- 20元	一党		一九分九	一究	九四、	一次完	九〇	元完	元完	寄批
一九九二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二	1			一九0九、二一、二七	一究二二		一九九二二三	一九0九、二、三	一、	九の九、二、二七	元10、八、八	1九0九7二7三七	九0九、二、二七	寄批の日書
七	七			七			<u>=</u>	=	<i>3</i> fi.	±i	<u>^</u>		+11	
		立	空景			元号へ								寄託の日書
		六九	公			三								日書
·				<u></u>				<u> </u>						

	締約国
	覧
(昭和三七、一、五調)	表

フ	パ	パ	7	11	11	才	メ	ル	IJ	ラ	日	ア	イ	ハ	ハ	グ
1		キ	1	力	<u>ء</u> ا	ラ	キ	クセ	7,			1		ン	1	7
IJ	ナ	ス	ルウ	ラ	ジ		-1	ン		オ	本	ルニ	ン	ガ	-1	テ
۲°		タ	チ	グ	ラ	ン	シ	ブル	IJ			ラン	·	Ŋ	テ	マ
ン	マ	ン	1	7	ド	ダ	コ	グ	ア	ス	国	ĸ	F	1	1	ラ
1九0九~11~11七	九二、九、二	1九0九、二、二七	一九一0、九、九		一九八十二十二七	1九0九、二、二七	1九0九、11、三七	一九二、九、五		1九10、10、七	一九二、三、三	一九0九、二、三七	一九0元、二、二七	一九九二二元	1丸10、二、二	一九二、三、三
				1九0九、1二、1六					一九四、二、四							

 		[九]0、五、三	ス		イ		ス
		1.20元、11、1元	ン	デン	<u>구</u>]	スウェ	ス
		一九三、三、八	ン	イ		~	ス
		九二、三、一	ア	=	マ	l	ル
		九二、四二三	ル	ガ	ኑ	ル	ポ
	一些、平吴		۲	ラン	ラ	ì	ポ

連

メ

リ 力

合

衆

国

ソ

ヴ

,	
ş	
Ş	
Ş	
}	
ş	
Ş	
ş	
Ş	
3	
Z	
Ş	
3	
3	
ł	
Ş	
Ş	
}	
Ş	
Ş	
•	